

DECRET N° 98-462 DU 13 OCTOBRE 1998

portant nomination de Monsieur Allassane
YASSO en qualité d'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire de la République du Bénin près
l'Etat des Emirats arabes unis avec résidence à
Rabat.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 97-93 du 28 février 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère des Affaires étrangères et de la coopération ;
- Vu** le décret n° 96-417 du 30 septembre 1996 portant nomination de Monsieur Allassane YASSO en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Bénin près le Royaume du Maroc ;
- Sur** proposition du ministre des Affaires étrangères et de la coopération ;
- Le** conseil des ministres entendu en sa séance du 07 octobre 1998 ;

.../...

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Allassane YASSO est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Bénin près l'Etat des Emirats arabes unis avec résidence à Rabat.

Article 9.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 13 Octobre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le ministre des Affaires
étrangères et de la coopération,

Kolawolé A. IDJI.-

Le ministre des Finances,

Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEC 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 INTERESSE 1 JO 1